

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 mars 2018



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE

**Membres excusés** : M. BEKHTAOUI (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. LOVICH (pouvoir Mme CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. BONORON (pouvoir M. BICHOT)

**Membres absents** : M. DECOMBARD - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2018 - Avis du Conseil Municipal**

Madame Dillenseger expose :

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, Madame la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a fait connaître les modifications de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2018, par voie d'arrêté, à l'issue du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 6 mars dernier.

A noter que compte-tenu de la baisse démographique et des taux d'encadrement en Côte d'Or actuellement inférieurs aux taux nationaux, le département aurait dû perdre des emplois au titre de la démographie. Les postes ont été maintenus et la dotation a été abondée de 7 postes pour permettre de mettre en place les orientations nationales.

Dijon, contrairement à l'ensemble de l'académie, ne voit pas diminuer ses effectifs scolaires du premier degré. En effet, selon les prévisions des directeurs d'école, Dijon devrait connaître une hausse de plus de 70 élèves à la rentrée de septembre. C'est incontestablement le résultat du dynamisme de la métropole dijonnaise en matière de logement. Sans son action, les effectifs scolaires seraient en baisse et des postes d'enseignants seraient sans doute supprimés.

Comme les années passées, au-delà des taux d'encadrement, Madame la Directrice académique privilégie des études qualitatives, selon le contexte de chacune des écoles, pour décider des ouvertures/fermetures de classe. A noter la mise en œuvre des dédoublements des classes de CP dans les écoles situées en REP à la rentrée de septembre 2018.

## 1. Les mesures de carte scolaire prévues pour la rentrée de septembre 2018

### 1.1 - Attributions d'emploi (au nombre de 17)

#### 1.1.1 - Attributions d'emploi au titre du dédoublement des CP en REP ( au nombre de 12)

-Flammarion élémentaire	+2 postes
-Champollion élémentaire	+3 postes
-Lamartine élémentaire	+1 poste
-Alsace élémentaire	+2 postes
-Anjou élémentaire	+1 poste
-Buffon élémentaire	+1 poste
-Champs Perdrix élémentaire	+1 poste
-Colette élémentaire	+1 poste

#### 1.1.2 – Autres attributions d'emploi ( au nombre de 5)

		Moyenne par classe après mesure
-Petit Bernard maternelle	4ème classe	24,25
-Jean Jaurès 1 élémentaire	6ème classe	22,67
-Jean Jaurès 2 élémentaire	4ème classe	21,50
-Montmuzard élémentaire	10ème classe	24,20
-Ouest élémentaire	6ème classe	22,50

### 1.2 - Pérennisation des moyens provisoires attribués à rentrée 2017 (au nombre de 6)

		Moyenne par classe après mesure
-Buffon maternelle	4ème classe	21,50
-Dampierre maternelle	4ème classe	24,50
-Devosge maternelle	5ème classe	27,80
-York maternelle	5ème classe	28,50
-Valendons élémentaire	6ème classe	22,67
-Voltaire élémentaire	11ème classe	25,09

### 1.3 – Pérennisation sous réserve de vérification des effectifs (au nombre de 1)

		Moyenne par classe après mesure
-Victor Hugo maternelle	4ème classe	22,75

### 1.4 - Retraits d'emploi (au nombre de 3)

		Moyenne par classe après mesure
-Château de Pouilly maternelle	6ème classe	30,40
-Darcy maternelle	5ème classe	26,75
-Colombière élémentaire	5ème classe	25,25

### 1.5 - Retraits d'emploi sous réserve de vérification des effectifs (au nombre de 6)

		Moyenne par classe après mesure
-Côteaux du Suzon maternelle	4ème classe	30,33
-Larrey maternelle	5ème classe	31,75
-Anjou maternelle	4ème classe	24,33
-JB Lallemand maternelle	3ème classe	28,00
-Darcy élém	8ème classe	24,57
-Mansart élémentaire (classe d'accueil des enfants du voyage)	2ème classe d'accueil des enfants du voyage (+8 classes ordinaires)	

### 1.6 - Non pérennisation de moyens provisoires (au nombre de 2)

		Moyenne par classe après mesure
-Champollion maternelle	7ème classe	24,50
-Jean Jaurès 2 maternelle	3ème classe	30,00

Au total, 25 ouvertures et 11 fermetures de classe sont comptabilisées.  
Le solde ouvertures/fermetures est positif et s'élève à quatorze classes.

A noter également le retrait de 4 postes du dispositif « plus de maîtres que de classes » dans les écoles élémentaires Flammarion, Lamartine, Buffon et Colette qui bénéficient du dédoublement des classes de CP à la rentrée prochaine.

## 2. L'avis du Conseil Municipal

Il convient de souligner que les écoles maternelles Anjou (REP), Larrey, Côteaux du Suzon, Château de Pouilly, et l'école élémentaire Colombière font l'objet d'une mesure de retrait d'emploi, alors même que les moyennes par classe, après mesure, seraient supérieures ou égales aux taux d'encadrement de référence dont s'est dotée la Ville, à savoir :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
- 23 élèves par classe en école maternelle en REP,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en REP.

S'ajoute à l'ensemble de ces situations, celle de l'école maternelle Jean-Baptiste Lallemand qui fait l'objet d'une mesure de fermeture sous réserve de vérification des effectifs. Cette école, même si elle n'est pas classée en REP, en présente toutes les caractéristiques.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - émettre un avis favorable aux ouvertures de classe ;

2 - émettre un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe, après mesure, supérieure ou égale à :

- 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
- 23 élèves par classe en école maternelle en REP,
- 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
- 20 élèves par classe en école élémentaire en REP,

c'est à dire les fermetures de classes des écoles :

- maternelles Anjou (REP),
- maternelle Larrey,
- maternelle Côteaux du Suzon,
- maternelle Château de Pouilly,
- élémentaire Colombière,

3 - demander que l'école maternelle Jean-Baptiste Lallemand fasse l'objet d'un nouvel examen.

4 - demander que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2018.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 47**

**Abstentions : 5**